

Association de Gestion l'Immaculée «Les Cèdres Bleus» reconnue d'Intérêt Général

- Formulaire de don -

Nom Prénom :

Si applicable, Nom de l'Association ou de l'Entreprise :

Adresse postale :

.....

N° de téléphone :

Adresse électronique :@.....

Je soutiens l'association de Gestion l'Immaculée « Les Cèdres Bleus » avec un don de€.

Moyen de don :

Virement en vous servant des coordonnées bancaires suivantes :

Titulaire du compte : ASSOCIATION DE GESTION DE L'IMMACULEE

Banque : CAAV Pornic

IBAN : FR76 1470 6000 2473 9593 3073 273

BIC : AGRIFRPP847

Chèque à l'ordre de : « AGI Les Cèdres Bleus » à envoyer à l'adresse suivante :

Maison d'Enfants « Les Cèdres Bleus »

11 Boulevard de l'Océan

Ste Marie sur Mer 44 210

Vous recevrez une attestation pour votre don.

En savoir plus sur la défiscalisation :

En tant que particulier – Impôt sur le revenu

Les donateurs peuvent déduire de leur impôt sur le revenu 66% du montant de leur don dans la limite de 20% de leur revenu imposable.

En tant que particulier - Dons déductibles de l'ISF

Les donateurs peuvent déduire de leur impôt sur le revenu 75% du montant de leur don dans la limite de leur revenu imposable (loi TEPA).

En tant qu'entreprise – Impôt sur les sociétés

Les entreprises donatrices peuvent déduire de leur impôt sur les sociétés, ou de leur impôt sur le revenu, 60% du montant dans la limite de 5% du chiffre d'affaire de l'entreprise.